CHAMONIX-MONT-BLANC

VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Révision générale du PLU

Commune de Chamonix-Mont-Blanc

Planche globale n°0b
Zonage avec prescriptions graphiques
-
Traduction règlementaire

PLU approuvé le 26/02/2026

1:28 000

CITADIA
GROUPE SCET

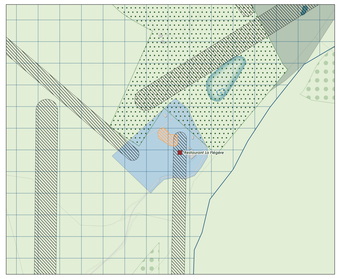

Zoom 6

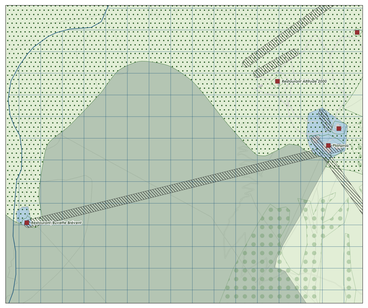

Zoom 5

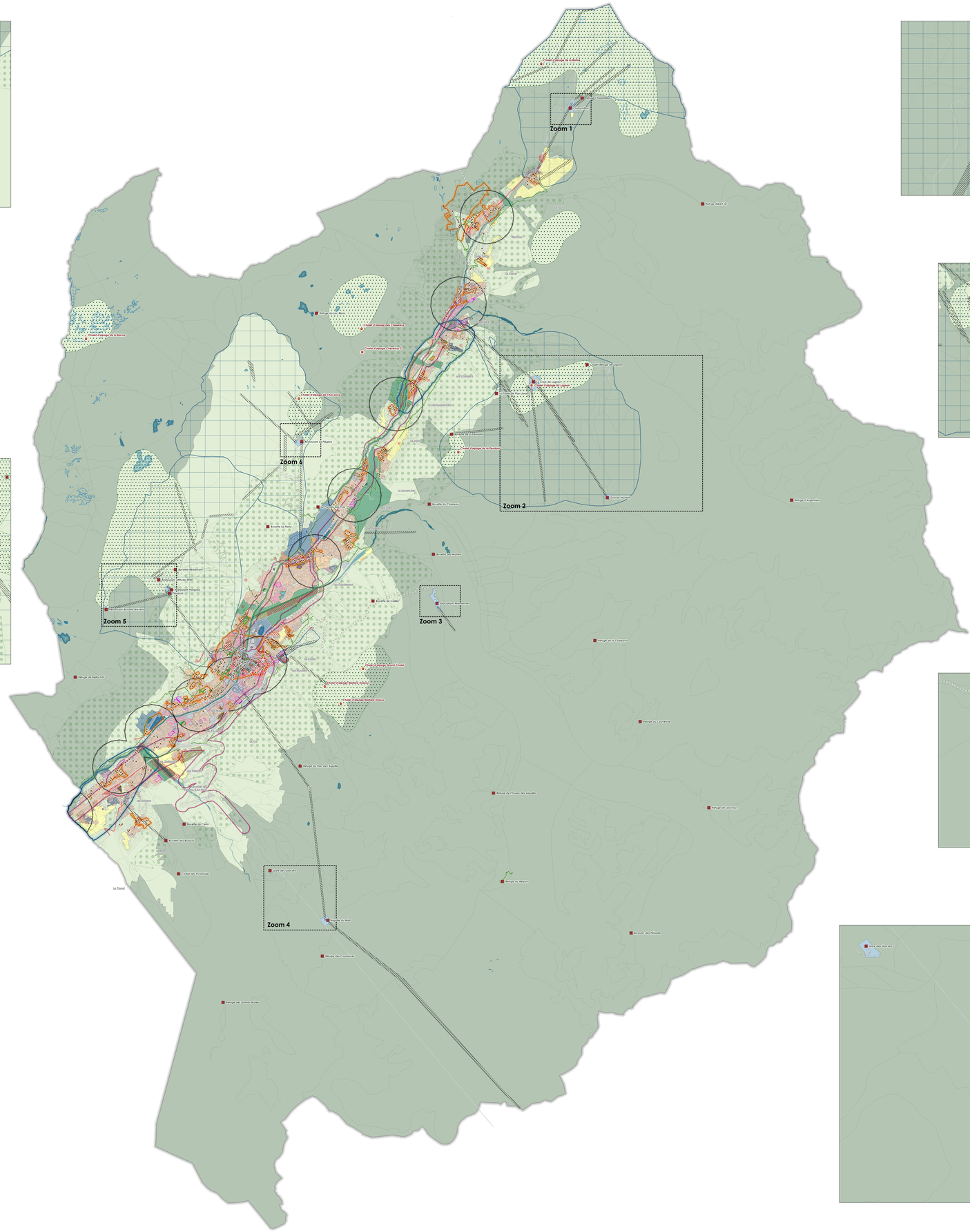

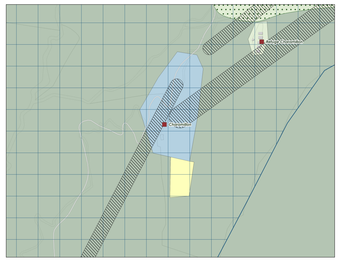

Zoom 1

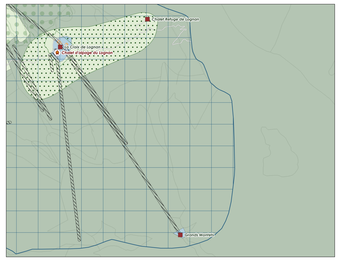

Zoom 2

Zoom 3

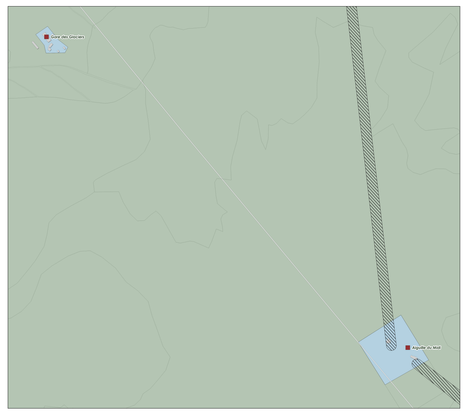

Zoom 4

PRESCRIPTIONS

Eléments à protéger pour motif d'ordre écologique
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Alpage
- Nappe phréatique pour l'AEP
- Zone humide

Mobilités et pratique du ski
- Sentiers
- Aire d'emprise des remontées mécaniques, ascenseurs inclinés et bennes de service
- Secteur skiable

Eléments de patrimoine
- Elément patrimonial d'intérêt
- Elément patrimonial remarquable
- Ensemble paysager remarquable
- Secteur patrimonial

Emplacements réservés et servitudes de mixité sociale
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé de mixité sociale
- Servitude de mixité sociale

Mixité fonctionnelle
- Linéaire commercial
- Secteur aux dispositions particulières en faveur de l'hôtellerie
- Secteur aux dispositions particulières en faveur de l'artisanat

Secteurs de projets
- Secteur Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Périmètre en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)
- Chnangement de destination

INFORMATIONS SURFACIQUES
- Tampon de 500m autour des gares et des arrêts ferroviaires
- Secteur affecté par le bruit des principales infrastructures routières

ZONAGE

Zones urbaines
- Ua - Zone urbaine de centre-ville
- Uas - Zone urbaine de centralités avec une forte mixité des fonctions : Argentière et Les Praz
- Ubd1 - Sous-secteur de la zone Ubd - Zone urbaine à dominante résidentielle, composée d'habitat individuel dense de différentes époques (Hauteur de 12m & CES de 20%)
- Ubd2 - Sous-secteur de la zone Ubd - Zone urbaine à dominante résidentielle, composée d'habitat individuel dense de différentes époques (Hauteur de 10m & CES de 40%)
- Ubd3 - Sous-secteur de la zone Ubd - Zone urbaine à dominante résidentielle, composée d'habitat individuel dense de différentes époques (Hauteur de 8m & CES de 60%)
- Ubp1 - Sous-secteur de la zone Ubp - Zone urbaine correspondant à un tissu urbain composée majoritairement d'un habitat individuel lâche à vocation principale d'habitation sous forme de maisons individuelles ou multi-familiales (CES de 20%)
- Ubp2 - Sous-secteur de la zone Ubp - Zone urbaine correspondant à un tissu urbain composée majoritairement d'un habitat individuel lâche à vocation principale d'habitation sous forme de maisons individuelles ou multi-familiales (CES de 10%)
- Uc - Zone urbaine composée majoritairement d'habitat collectif située en dehors des espaces de centralité : Chamonix sud, Les Pélerins, Le Plagnolet et d'autres petits secteurs isolés
- Ue - Zone urbaine déjà urbanisée dans laquelle ont vocation à prendre place les établissements artisanaux, les dépôts et installations, dont le voisinage avec les logements n'est pas souhaitable
- Ueq - Zone urbaine circonscrite aux territoires réservés aux divers équipements collectifs, publics ou privés (Hauteur de 15m)
- Ueq1 - Sous-secteur de la zone Ueq - Zone urbaine circonscrite aux territoires réservés aux divers équipements collectifs, publics ou privés (Hauteur de 20m)
- Upk - Zone urbaine à vocation de parking
- Ut1 - Zone urbaine touristique accueillant des hébergements touristiques légers : camping, caravaning, habitations légères de loisirs et équipements connexes
- Ut2 - Zone urbaine touristique englobant les gares de départs des remontées mécaniques en zone urbaine

Zones à urbaniser
- AU-Ubd3 - Zone à urbaniser correspondant au réglement de la zone Ubd3
- AU-Ubp1 - Zone à urbaniser correspondant au réglement de la zone Ubp1
- AU-Uc - Zone à urbaniser correspondant au réglement de la zone Uc

Zones agricoles
- A - Zone agricole

Zones naturelles
- N - Zone naturelle
- Nco - Zone naturelle corridor
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt - Zone naturelle concernant les activités liées au lac des Gaillands et au golf, site du bois du Bouchet, …
- Nt1 - Zone naturelle concernant les gares d'arrivées de remontées mécaniques
- Nt2 - Zone naturelle concernant les campings

Fond de plan
- Chalet d'alpage
- Elément de repères
- Réseau routier
- Voie ferrée
- Bâtiment
- Limite communale
- Limite cadastrale
- Surface en eau (cours d'eau, lacs,…)

N

0 250 m

Sources : IGN, DGFIP Décembre 2025